

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19-114-1906 allouant une indemnité de cherté de vivres au personnel auxiliaire pendant la saison chaude.

n° 19-114-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 avril 1906

Numéro JO
n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro
1 mai 1906

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 sepetmbre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vula décision en dale du 5 avril, licencieut le nounmé Al Dankali, planton du Secrétarial général.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le nommé Ouarsama Dambil, est engagé comme planton du Secrétariat Général, en remplacement numérique dy nommé Ali Dankali, planton licencié. Il aura droit en cette qualité à une solde mensuelle de vingt cinq francs. Art. 2, — Ouarsama Dambil est détaché comme planton au Secrélariat du Gouvernement. Art. 3. La présente Ce aura on effet à compler du 2 avril 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.